

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6717**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine : Droit Economie Gestion Mention : Droit des affaires Spécialité :Droit du sport

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Cézanne(Aix-en-Provence) Aix-Marseille III	Recteur de l'académie, Président de l'université de Marseille III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 314t Etablissement des documents comptables et de gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel : - assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'un groupement sportif (société sportive professionnelle, association sportive.

- assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'un organisateur de manifestations, compétitions et événements sportifs.
- assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'une fédération sportive nationale ou internationale ou d'une ligue sportive professionnelle.
- assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'une entreprise sponsor d'un acteur ou organisateur d'un événement sportif.
- assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'une entreprise exploitant un équipement sportif.
- assure le suivi juridique et fiscal des dossiers d'une entreprise exploitant une activité d'agence sportive.
- Gère les intérêts sportifs, juridiques et patrimoniaux des sportifs.
- Traite le contentieux sportif et extra sportif de toutes personnes ou groupements intervenant dans les domaines du sport.
- Gère les relations avec les partenaires commerciaux, institutionnels et financiers de toutes personnes ou groupements intervenant dans les domaines du sport.

Ce diplômé a des compétences pour : - analyser et traiter des données juridiques (lois, règlements, jurisprudence) afin de traiter le contentieux et de rédiger tous contrats ou actes conclus par l'entreprise

- assurer la « veille » juridique afin de mettre à jour ses connaissances pour le suivi juridique de ses dossiers
- organiser une activité ou un service juridique, financier, commercial ou marketing
- analyser des situations juridiques, fiscales et économiques afin d'élaborer une stratégie judiciaire, juridique et fiscale, d'optimiser les décisions et d'accompagner toutes négociations commerciales et financières des entreprises évoluant dans les secteurs du sport

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le service des sports des collectivités territoriales, les fédérations sportives nationales et internationales, les associations sportives et clubs sportifs professionnels, les services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports (DDRJS), au Comité national olympique et sportif français et ses comités départementaux et régionaux, les entreprises de marketing sportif, les médias liés au sport, les entreprises de production d'événements sportifs, les entreprises de production et de distribution d'équipements sportifs.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : - Directeur administratif et financier d'un club sportif professionnel ou d'une fédération sportive

- Juriste (responsable d'un service juridique) d'un club sportif professionnel ou d'une fédération sportive
- Chargé de communication dans un club sportif ou d'une fédération sportive
- Chargé de projet dans un service marketing et commercial d'un club sportif professionnel ou d'une fédération sportive
- Juriste au sein d'un service des sports des collectivités territoriales
- Juriste (responsable d'un service juridique) au sein d'un organisme du mouvement olympique (CIO, CNOSF, CROS, CDOS)
- Juriste (responsable d'un service juridique) au sein d'une entreprise de production et de distribution d'équipements sportifs.
- Juriste (responsable d'un service juridique) au sein d'une entreprise de production d'événements sportifs
- Juriste au sein d'une entreprise de marketing sportif
- Juriste au sein d'une société gestionnaire ou exploitant d'équipements sportifs
- Agent sportif
- Avocat spécialisé en droit du sport (sous réserve de l'obtention du CAPA)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1204 : Éducation en activités sportives

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

Durée du parcours du Master : 4 semestres structurés en douze unités d'enseignement (UE) Volume horaire global : 810 HETD, hors les unités de mémoire et de stage (3 mois minimum).

Unités d'enseignements du premier semestre : 30 crédits

- UE 1 ? l'étudiant choisit 2 matières assorties de TD (12 crédits).
- UE 2 ? l'étudiant choisit 6 matières, sauf celles sélectionnées en TD (18 crédits).

Unités d'enseignements du deuxième semestre : 30 crédits

- UE 3 ? l'étudiant choisit 2 matières assorties de TD (12 crédits).
- UE 4 ? l'étudiant choisit 2 matières, sauf celles sélectionnées en TD (6 crédits).
- UE 5 ? Tutorat (6 crédits) : rapport de stage ou rapport de recherche.
- UE 6 ? l'étudiant choisit une langue parmi 4 (6 crédits).

La validation des semestres 1 et 2 (30 crédits chacun) se fait soit par l'obtention et la capitalisation de chacune des UE qui le compose, soit par compensation entre les UE du semestre (moyenne d'UE affectées de leurs coefficients égale ou supérieure à 10/20).

L'année d'études est validée (60 crédits) soit par l'obtention et la validation de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre les S1 et S2 du M1. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Unités d'enseignements des troisième et quatrième semestres :

- UE 1 ? Les acteurs du sport (9 crédits) : Les acteurs institutionnels, Les groupements privés, les acteurs individuels.
- UE 2 ? Le management du sport (3 crédits) : L'économie du sport, la gestion du sport, la communication des groupements sportifs.
- UE 3 ? Le financement du sport (9 crédits) : Le financement public du sport, le financement assuré par les groupements sportifs, le financement engendré par les manifestations sportives, le traitement des difficultés financières des groupements sportifs.
- UE 4 ? L'organisation des événements et manifestations sportives (6 crédits) : L'accès à la compétition, le déroulement et l'issue de la compétition, les responsabilités résultant du spectacle sportif, les assurances du spectacle sportif.
- UE 5 ? La justice du sport (3 crédits) : La justice sportive (justice arbitrale, fédérale et conciliation devant le CNOF), la justice étatique.
- UE 6 ? Stage de trois mois minimum avec rapport de stage (30 crédits)

La validation des Semestres 3 et 4 s'obtient après des épreuves écrites et orales, et par la soutenance du travail réalisé en stage.

La certification est obtenue dès lors qu'il y a eu séparément validation des semestres 1 et 2 et des semestres 3 et 4

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé d'enseignants
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé d'enseignants
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé d'enseignants
Par candidature individuelle	X	Jury composé d'enseignants
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants et de professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 octobre 2008 réf 2004-0204

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation article L 613- 3Cadre 10

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Création Historique

Anciennement rattaché au domaine Droit

Promotion 2005/2006 : 30 admis ? 20 H ? 10 F

Promotion 2006/2007 : 23 admis ? 17 H ? 6 F

Promotion 2007/2008 : 25 admis ? 18 H ? 7 F

Autres sources d'information :

<http://www.univ-cezanne.fr/>, <http://www.validationdesacquis.univ-cezanne.fr/> , poip.aix@univ-cezanne.fr

Lieu(x) de certification :

Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille ? 3, Avenue Robert Schumann ? 13628 ? Aix-en-Provence cedex 1

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille ? 110 La Canebière, 13001 Marseille

Historique de la certification :